



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ROCA MULTISTRATEGIES - Part B - Code ISIN : FR0013049483

Ce Fonds d'investissement à vocation générale (FIA) est géré par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT

Objectifs et Politique d'investissement

Objectif : ROCA MULTISTRATEGIES est un OPC d'OPC qui recherche une gestion dynamique des actifs tout en offrant aux investisseurs une sélection d'OPCVM ou de FIA de droit français et/ou européen permettant d'optimiser la valorisation des capitaux investis sur le moyen terme sur une durée de placement recommandée supérieure à trois ans.

Indicateur de Référence : Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du Fonds, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier.

Politique d'investissement : La politique de gestion s'articule autour de 3 étapes :

- un investissement minimal du fonds à 50% en actions et titres assimilés directement ou indirectement via des OPCVM ou des FIA actions ;
- une allocation tactique de l'équipe de gestion en vue d'augmenter ou de diminuer l'exposition aux marchés actions par rapport aux marchés d'autres classes d'actifs en fonction des anticipations et des opportunités offertes sur le marché ;
- une combinaison entre les différents styles de gestion actions (par exemple : gestion indicielle, gestion active, etc.).

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des supports d'investissements sont entièrement discrétionnaires et sont fonction des anticipations de l'équipe de gestion.

Poche principale :

Elle sera investie au moins à 50 % de l'actif net et jusqu'à 100% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français et/ou européens.

Poche de titres détenus en direct :

Dans la limite de 50 % de l'actif net du portefeuille, le fonds pourra être investi directement en actions, de petites, moyennes et grandes capitalisations. Les titres détenus peuvent être assortis ou non de droit de vote. La gestion de cette poche s'appuie sur des modèles quantitatifs et qualitatifs développés en interne qui permet au gérant d'effectuer des paris tranchés sur les choix des secteurs, des pays, des valeurs.

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le fonds pourra également comprendre en direct des actifs obligataires, à savoir : des titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou internationaux (pays de l'OCDE). Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation. L'allocation du fonds est fonction des anticipations des gérants. Il n'est pas prévu de contraintes sectorielles ou géographiques (hors pays émergents et matières premières).

Le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés internationaux (y compris les pays émergents) réglementés ou de gré à gré, à titre d'exposition ou de couverture.

Il résultera de l'utilisation des instruments financiers à terme les fourchettes d'exposition suivante :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
Marché actions	0%	120%
<i>Dont petites et moyennes capitalisations</i>	0%	30%
Marché des Taux (obligataire et monétaire)	0%	50%
Pays émergents*	0%	20%
Matières premières**	0%	10%

*Le Fonds pourra être exposé aux pays émergents par le biais d'OPC investis en obligations ou actions.

** Le Fonds pourra être exposé indirectement aux marchés des matières premières via des OPC, fonds d'investissement conformes à l'Article R214-13 du COMOFI axés sur les matières premières, des IFT sur indice de contrat à terme de matières premières, des certificats sur indices de contrats à terme de matières premières.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée minimale de placement recommandée : Ce FCP ne pourrait pas convenir aux porteurs qui prévoient de racheter leurs parts avant 3 ans.

Investissement en OPC : jusqu'à 100% de l'actif net.

Les ordres de souscription/rachat : Les ordres de souscription/rachat ont centralisés chaque jeudi ouvré avant 11 heures (J-1) sur la valeur liquidative établie chaque vendredi (J), après de :

CACEIS BANK

89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

Dans le cas où le jeudi serait un jour férié ou un jour de fermeture de la bourse de Paris, les ordres de souscription/rachat seront centralisés le premier jour ouvré et non férié suivant.

La valeur liquidative J est calculée en J+2 et le règlement-livraison des ordres de souscription/rachat intervient en J+3.

La valeur liquidative est établie chaque vendredi (J), à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext). Dans le cas où le vendredi serait un jour férié ou un jour de fermeture de la bourse de Paris, la valeur liquidative serait datée du premier jour ouvré et non férié suivant.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 4 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'exposition aux marchés actions, aux risques de taux, de crédit et de change explique le classement du FIA dans cette catégorie 4.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Le fonds peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.



FRAIS : Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou avant que le revenu de votre investissement ne soit distribué (sortie).

Frais prélevés par le FIA sur une année

Frais courants	3,53%
----------------	-------

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent au 31 décembre 2021 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage.

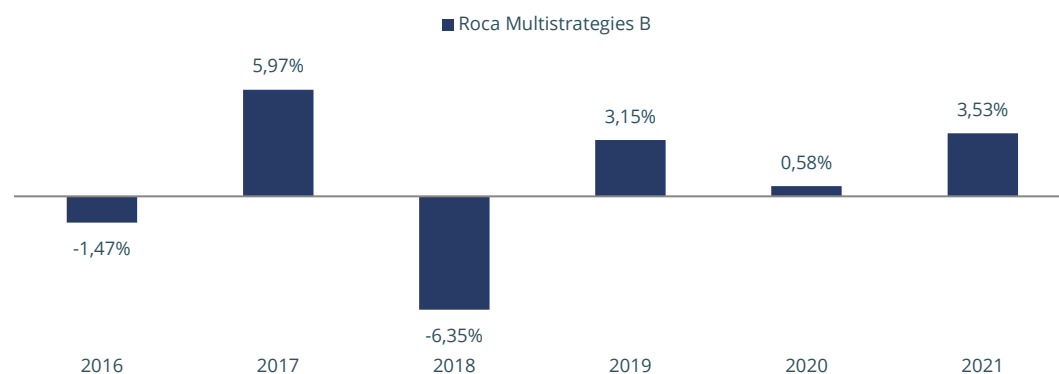
Pour plus d'information sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez-vous référer à la rubrique « Informations sur les frais, commissions et la fiscalité » du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Performances passées du FIA



Monnaie : L'EURO

Les charges incluses dans les performances exprimées :

- Frais courants
- Commissions de performance
- Commissions de mouvement

Ce FIA a été créé le 4 septembre 1997.

La part B a été créée le 19 novembre 2015.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Indicateur de référence : Néant

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA : le prospectus du FIA, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite, dans un délai de huit jours ouvrés, auprès de Meeschaert Asset Management - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine 75015 Paris (documents également disponibles sur le site internet de la société : www.meeschaertassetmanagement.com).

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible dans les locaux de la société de gestion ; la valeur liquidative est également disponible sur le site internet de la société : www.meeschaertassetmanagement.com

Fiscalité : Le FIA n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés ; les plus ou moins-values sont imposables entre les mains de ses porteurs. Le régime fiscal applicable aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller, un professionnel. Le FIA n'est pas ouvert aux US Persons ». (La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la Société (www.meeschaertassetmanagement.com)).

La responsabilité de MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIVG. La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur simple demande de l'investisseur.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'AMF.

MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le numéro GP 040-00025 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : **08/07/2022**